



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0132

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Construction de la Métropole de Lyon - Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vullien

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Conseil de communauté du 23 juin 2014****Délibération n° 2014-0132**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Construction de la Métropole de Lyon - Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles 26 et 36 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, il est créé, au 1er janvier 2015, une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 de la Constitution, dénommée "Métropole de Lyon", en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône.

**Mise en place de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon**

L'article 38 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 crée une commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon. Cette commission est consultée sur les modalités de compensation des charges correspondant aux compétences transférées du Département.

Elle procède, en tant que de besoin, à l'évaluation de la répartition entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône des charges et produits figurant dans les comptes administratifs du Département du Rhône, afin de déterminer le montant de la dotation de compensation métropolitaine.

Elle assure, avec l'appui des services et opérateurs de l'Etat, à l'évaluation de la répartition territoriale des recettes réelles de fonctionnement perçues par le Département au cours de l'exercice précédant la création de la Métropole de Lyon.

Cette commission est composée de 4 représentants du Conseil de la Communauté urbaine et de 4 représentants du Conseil général du Rhône. La commission est présidée par le Président de la Chambre régionale des comptes territorialement compétente. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un magistrat relevant de la même chambre, qu'il a au préalable désigné.

Le représentant de l'Etat dans le département ou son représentant peut, en fonction de l'ordre du jour, assister aux réunions de la commission, dont il est tenu informé.

Par délibération n° 2014-0010 du 15 mai 2014, le Conseil de communauté a désigné ses 4 représentants, dans la limite du nombre de sièges prévu par la loi.

Afin d'associer plus largement les élus aux travaux relatifs à la construction de la Métropole de Lyon, il est proposé au Conseil la création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon.

### Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon

En application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, cette commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon sera présidée de droit par le Président de la Communauté urbaine. Elle désignera, en son sein, un vice-président chargé de la convoquer et de la présider si le Président de droit est absent ou empêché.

Elle comprendrait 25 membres titulaires et 25 membres suppléants à désigner par le Conseil en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon.

**2° - Fixe** sa composition à 25 membres titulaires et 25 membres suppléants à désigner par le Conseil de communauté en son sein, monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon étant Président de droit de ladite commission.

**3° - Désigne** pour siéger au sein de la commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon :

Titulaires	Suppléants
1 - David Kimelfeld	1 - Murielle Laurent
2 - Annie Guillemot	2 - Sandrine Runel
3 - Bernard Rivalta	3 - Olivier Brachet
4 - Christian Coulon	4 - Jérôme Sturla
5 - Brigitte Jannot	5 - Hélène Geoffroy
6 - Michèle Vullien	6 - Yves Jeandin
7 - Marc Grivel	7 - Gilles Pillon
8 - Denis Bousson	8 - Joël Piegay
9 - Hubert Guimet	9 - Arthur Roche
10 - Philippe Cochet	10 - Gaël Petit
11 - François-Noël Buffet	11 - Véronique Sarselli
12 - Laurence Balas	12 - Inès de Lavernée
13 - Michel Forissier	13 - Christophe Quiniou
14 - Claude Reynard	14 - Nora Berra
15 - Agnès Gardon-Chemain	15 - Alice de Malliard
16 - Jean-Paul Bret	16 - Richard Llung
17 - Damien Berthilier	17 - Claire Le Franc
18 - Bernard Genin	18 - Marie-Christine Burriland
19 - Fouziya Bouzerda	19 - Marylène Millet
20 - Corinne lehl	20 - Pierre Hémon

21 - Catherine Panassier	21 - Ludivine Piantoni
22 - Christophe Geourjon	22 - Bernard Gillet
23 - Pascale Cochet	23 - Rolland Jacquet
24 - Nathalie Perrin-Gilbert	24 - André Gachet
25 - Christophe Boudot	25 - Michel Casola

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.**